



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



2026-04-01

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois d'avril tenue ce **mercredi 1^{er} jour du mois d'avril 2026 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Paul-André David.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Valérie Patoine, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 4 mars 2026 et de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 18 mars 2026 (décision)**
 - 4.1** Rapport de la rencontre tenue le 12 novembre 2025 conformément à la résolution numéro CA-2025-10-280 – Complément sur les décisions prises le 17 novembre 2025 - Ratification (décision)
- 5. Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de mars 2026 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ - Ratification (décision)
 - 5.1.5 Présentation du rapport financier de 2025 de la MRC et du rapport de l'auditeur (décision)



- 5.1.6 Jetons de présence et frais de déplacement des élus – Période du 1^{er} décembre 2025 au 31 mars 2026 – Autorisation (décision)
- 5.1.7 Archives de la MRC de Papineau - Liste des dossiers à détruire conformément au calendrier de conservation pour l'année 2026 – Autorisation (décision)
- 5.1.8 Entretien préventif et inspection du système de ventilation de climatisation et de chauffage de l'édifice Henri-Bourassa (décision)
- 5.1.9 Politique de remboursement des frais des élus et des employés de la MRC – Application des modalités sur les frais de déplacement (discussions)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Poste de technicien en informatique – Création du poste, dépôt de la description de tâches et lancement de l'appel de candidatures (décision)
- 5.2.2 Demande de congé sans solde d'un employé – Modalités de la Convention collective de la MRC – Recommandation de la direction générale (décision)
- 5.2.3 Inscription de l'agente de développement touristique à l'Académie numérique en tourisme (décision)
- 5.2.4 Inscription du Préfet aux assises 2026 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) prévues du 13 au 15 mai 2026 à Québec – Ratification (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Suivi des priorités 2026 du Comité administratif – État de situation et suivis (information)
- 6.1.2 Directive linguistique de la MRC de Papineau – *Loi sur la langue officielle et commune du Québec* (recommandation)
- 6.1.3 Espaces locatifs de la MRC – Dossier ESPL-01-03-26 - État de situation et suivis (recommandation)
- 6.1.4 Dépôt du rapport d'activités 2025 de la MRC – Proposition (recommandation)
- 6.1.5 Dossiers miniers sur le territoire de la MRC – État de situation et suivis (discussions)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Planification stratégique de la Table de développement social Papineau (TDSP) – Consultation des partenaires prévue le 7 mai 2026 – Autorisation de la dépense (décision)
- 6.2.2 Financement de la Corporation des Loisirs de Papineau – Signature du protocole d'entente et autorisation budgétaire (décision)
- 6.2.3 Adoption de la Stratégie jeunesse en milieu municipal (recommandation)

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC – Dépôt du budget tourisme 2026 (décision)
 - 6.3.1.1 Projet « 148 en folie » édition 2026 – Mandat au Service de développement du territoire (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 6.3.2 Entente et paiement des frais annuels du programme de maillage agricole l'ARTERRE pour les années 2025 et 2026 (décision)
- 6.3.3 Fonds de soutien aux entreprises de la MRC - Demandes d'aide financière (décision)
- 6.3.4 Fonds de visibilité en Petite Nation 2026 – Octroi de subventions (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

- 6.4.1 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air 2025-2027 – Dépôt d'une demande d'aide financière pour implanter les dernières infrastructures récréotouristiques du Parc régional de la forêt Bowman qui sont planifiées dans son plan d'aménagement et de gestion 2026-2030 (décision)
- 6.4.2 Parc régional de la forêt Bowman – Adhésion de la MRC de Papineau à l'entente relative à la gestion du Parc en faveur de la Corporation de gestion forêt Bowman – Autorisation de signature (recommandation)
- 6.4.3 Parc régional de la forêt Bowman – Ajout de l'organisme à but non lucratif nommé la « Corporation de gestion de la forêt Bowman » à la police d'assurance de la MRC de Papineau, ceci à titre d'assuré additionnel (décision)
- 6.4.4 Demande d'achat d'une parcelle des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC de Papineau localisée à Mulgrave-et-Derry - Partie du lot 1A du rang 6 du canton de Derry (recommandation)
- 6.4.5 Projet Kidjimaninan – Utilisation des fonds résiduels (recommandation)
- 6.4.6 Mise en place d'une entente sectorielle régionale en Outaouais visant l'évaluation de la disponibilité de la ressource en eau et des besoins actuels et futurs (recommandation)
- 6.4.7 Demande de paiement de Cardo urbanisme – Révision du Schéma d'aménagement et de développement – Autorisation (décision)
- 6.4.8 Nomination de la coordonnatrice en environnement à titre de représentante substitut à siéger au sein de la Table de concertation de la rivière des Outaouais (TCO) (recommandation)
- 6.4.9 Nomination de la coordonnatrice en environnement au sein du Conseil d'administration de l'Association des gestionnaires régionaux de cours d'eau du Québec (AGRCQ) (recommandation)
- 6.4.10 Octroi d'un contrat de services pour soutien à la coordination du projet de réalisation d'un plan d'adaptation aux inondations dans la MRC de Papineau (décision)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

- 6.5.1 Demande relative à la fourniture de matériels et d'infrastructure dans le cadre des examens de qualification - Service de la formation des pompiers – Autorisation (décision)
- 6.5.2 Semaine de la prévention des incendies prévue du 4 au 10 octobre 2026 – Autorisation (décision)
- 6.5.3 Déploiement des services de désincarcération – Protocole d'affectation des services lors d'appels d'urgence 911 – Révision (discussions)

6.6 Transport



- 6.6.1 Politique de soutien au transport adapté (PSTA) – Dépôt du rapport révisé par la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau – Adaptation aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) (décision)

7. Correspondance

8. Diverses demandes d'appui

- 8.1 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air 2026 – Dépôt d'un projet - Municipalité de Namur (recommandation)

9. Calendrier des rencontres

- 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois d'avril à décembre 2026 (information)
- 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil de la MRC prévue le 15 avril 2026 (information)

10. Sujets divers

- 10.1 Offre de services professionnels à titre d'inspecteur en bâtiment – Gestion des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) (décision)
- 10.2 Appellation de la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO) et du mot « OUTAOUAIS » - Promotion régionale (information)

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2026-04-084

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2026-04-085

ATTENDU que les membres jugent opportun d'ajouter les sujets « Service d'évaluation foncière – Équilibrage du rôle d'évaluation de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry (information) (point 10.3) », « Tournée de la MRC 2026 – Planification et échéancier (information) (point 10.4) » et « Activité de reconnaissance des anciens élus prévue le 1^{er} mai 2026 (information) (point 10.5) » au présent ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux et résolu unanimement



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel qu'amendé dans le cadre de la présente séance.

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 4 MARS 2026 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU COMITÉ
ADMINISTRATIF TENUE LE 18 MARS 2026**

Ce sujet sera traité lors de la séance journée prévue le 15 avril 2026 pour considération.

**4.1 RAPPORT DE LA RENCONTRE TENUE LE 12 NOVEMBRE 2025
CONFORMÉMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO CA-2025-10-280 –
COMPLÉMENT SUR LES DÉCISIONS PRISES LE 17 NOVEMBRE 2025
- RATIFICATION**

CA-2026-04-086

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-10-280, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 21 octobre 2025, relative à la délégation de pouvoirs concernant les décisions liées aux ressources financières et humaines conformément au règlement numéro 065-2004;

ATTENDU le rapport de la rencontre tenue le 17 novembre 2025, conformément à la résolution numéro CA-2025-10-280, lequel est déposé au cahier des membres pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif prennent acte et ratifient les décisions prises lors de la rencontre tenue le 17 novembre 2025 conformément à la résolution numéro CA-2025-10-280, lesquelles sont consignés dans le rapport déposé dans le cadre de la présente séance.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

CA-2026-04-087

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Paul-André David	Divers déplacements au 31 mars 2026	355.74 \$
------------------	-------------------------------------	-----------

ET QUE :



La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE MARS 2026

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril 2026.

5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril 2026.

5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril 2026.

5.1.5 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE 2025 DE LA MRC ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR

Madame Andrée-Anne Boyer, associée déléguée de la firme Marcil Lavallée, présente le rapport de l'auditeur aux membres du Comité administratif.

CA-2026-04-088

ATTENDU la présentation du rapport financier 2025 de la MRC par l'auditeur dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif prennent acte du rapport financier consolidé déposé par le vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 de la MRC déposé dans le cadre de la présente séance, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 15 avril prochain pour considération.

Adoptée.

5.1.6 JETONS DE PRÉSENCE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS – PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025 AU 31 MARS 2026 – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril 2026.



5.1.7 ARCHIVES DE LA MRC DE PAPINEAU - LISTE DES DOSSIERS À DÉTRUIRE CONFORMÉMENT AU CALENDRIER DE CONSERVATION POUR L'ANNÉE 2026 – AUTORISATION

CA-2026-04-089

ATTENDU l'approbation de la refonte du calendrier de conservation des archives de la MRC de Papineau par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) le 28 novembre 2023;

ATTENDU la liste des documents de la MRC de Papineau à détruire au 31 décembre 2026, conformément aux délais prescrits par le calendrier de conservation des archives de la MRC, telle liste étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve la liste des documents de la MRC de Papineau à détruire au 31 décembre 2026, conformément aux délais de conservation prescrits par ledit calendrier et, par le fait même, autorise le Service du greffe à procéder à la destruction desdits documents selon les normes et les lois en vigueur;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.8 ENTRETIEN PRÉVENTIF ET INSPECTION DU SYSTÈME DE VENTILATION DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DE L'ÉDIFICE HENRI-BOURASSA

CA-2026-04-090

ATTENDU que le contrat d'entretien préventif et de réparation du système de climatisation, de ventilation et de chauffage de l'édifice Henri-Bourassa, siège social de la MRC de Papineau, doit être renouvelé;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise « Réfrigération R.M. Inc. » pour la réalisation des travaux annuels d'entretien préventif et de réparation reliés au chauffage, à la climatisation et à la ventilation, datée du 24 février 2026 au montant de 2 046.55 \$ incluant les taxes applicables, comprenant quatre (4) visites annuelles;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la proposition de l'entreprise « Réfrigération R.M. Inc. », au montant annuel de 2 046.55 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux annuels d'entretien préventif et de réparation reliés au chauffage, à la climatisation et à la ventilation de l'édifice Henri-Bourassa, et ce, pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028;

QUE :

La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-13000-522;

QUE :



Le coordonnateur en sécurité publique soit et est nommé responsable du dossier et responsable de l'application de ce contrat;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, une entente à cette fin ainsi que tout autre document se rattachant à ce dossier.

Adoptée.

5.1.9 POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS DE LA MRC – APPLICATION DES MODALITÉS SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, informe les membres qu'il y a lieu de revoir la Politique de remboursement des frais des élus et des employés de la MRC. Un suivi sera effectué lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril prochain afin de statuer sur la possibilité de déroger temporairement à ladite politique.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 POSTE DE TECHNICIEN EN INFORMATIQUE – CRÉATION DU POSTE, DÉPÔT DE LA DESCRIPTION DE TÂCHES ET LANCEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES

CA-2026-04-091

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2026 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2026 (résolutions numéro 2025-11-251, 2025-11-252, 2025-11-253, 2025-11-254, et 2025-11-255);

ATTENDU qu'il est opportun d'entreprendre les démarches visant la création du poste de technicien(ne) en informatique dans le but de permettre à l'organisation d'être efficace, performante, conforme aux lois et à la réglementation applicables et d'atteindre les résultats visés pour 2026;

ATTENDU que la création de ce poste s'inscrit dans un contexte de transition puisque la structure administrative sera révisée au cours de l'année 2026 en raison de divers événements qui surviendront prochainement;

ATTENDU l'analyse effectuée par la consultante externe, madame Julie Desjardins et la direction générale, concernant la description de tâches du futur poste de technicien(ne) en informatique;

ATTENDU que ladite analyse a été soumise au Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) dans le but d'établir le rangement dudit poste;

ATTENDU la résolution numéro 2026-03-056, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mars 2026, relative, notamment à la création du poste de technicien(ne) en informatique au sein de la structure administrative et organisationnelle de la MRC conformément aux décisions budgétaires prises en référence à l'année 2026;

ATTENDU le dépôt de la description de tâches du poste de technicien(ne) en informatique dans le cadre de la présente séance;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve la description de tâches du poste de technicien(ne) en informatique telle que déposée dans le cadre de la présente séance conformément à la résolution numéro 2026-03-056;

QUE :

Le Comité administratif autorise le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste de technicien(ne) en informatique;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-13000-341;

QU' :

Un comité de sélection composé d'un membre du Comité administratif, de la direction générale et d'une ressource détenant l'expertise dans ce domaine soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s ;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.2.2 DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE D'UN EMPLOYÉ – MODALITÉS
DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA MRC – RECOMMANDATION
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril 2026 pour considération.

**5.2.3 INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE À
L'ACADÉMIE NUMÉRIQUE EN TOURISME**

CA-2026-04-092

ATTENDU que l'Académie Numérique en Tourisme est une plateforme innovante conçue pour répondre aux besoins des intervenants touristiques du Québec. Cette nouvelle initiative, pensée par des experts en marketing numérique, offre un accès privilégié à des formations, des ressources pratiques et une communauté d'entraide dynamique;

ATTENDU que les frais d'inscription à l'Académie représentent un montant de 523.89 \$, incluant les taxes applicables pour une période d'un an;

ATTENDU que la participation de l'agente de développement touristique à cette académie lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés conformément à l'article 38 ;



Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement touristique à s'inscrire à l'Académie Numérique en Tourisme, pour une période d'un an, le tout représentant un montant de 523.89 \$, incluant les taxes applicables;

QUE :

Les frais d'inscription soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2026, au poste budgétaire numéro 02-62007-454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.4 INSCRIPTION DU PRÉFET AUX ASSISES 2026 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) PRÉVUES DU 13 AU 15 MAI 2026 À QUÉBEC – RATIFICATION

CA-2026-04-093

ATTENDU que les assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) auront lieu du 13 au 15 mai 2026 à Québec et que les frais d'inscription représentent un montant de 890 \$, excluant les taxes applicables, par participant;

ATTENDU que les membres du Comité administratif reconnaissent l'importance que la MRC de Papineau y soit représentée afin de recueillir des informations concernant les dossiers municipaux et favoriser le réseautage avec divers partenaires, notamment régionaux et nationaux;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le préfet, monsieur Paul-André David, à assister aux assises 2026 de l'UMQ prévues du 13 au 15 mai 2026 à Québec;

QUE :

Les frais de déplacement (370 \$), d'inscription (890 \$) et de séjour (840 \$) soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, aux postes budgétaires numéro 02-11000-310 et 02-11000-493;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.



5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 SUIVI DES PRIORITÉS 2026 DU COMITÉ ADMINISTRATIF – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dresse un état d'avancement des travaux concernant les priorités 2026 du Comité administratif auprès des membres.

6.1.2 DIRECTIVE LINGUISTIQUE DE LA MRC DE PAPINEAU – LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE DU QUÉBEC

CA-2026-04-094

ATTENDU la sanction, le 1^{er} juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français (L.Q. 2002, c.14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

ATTENDU que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

ATTENDU que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023, s'applique aux organismes municipaux ;

ATTENDU que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans ;

ATTENDU l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la MRC ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'adopter la Directive linguistique de la MRC de Papineau conformément à l'article 29.15 de la Charte de la langue française, laquelle remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1^{er} juin 2023 ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de la MRC prévue le 15 avril 2026 pour considération.

Adoptée.



6.1.3 ESPACES LOCATIFS DE LA MRC – DOSSIER ESPL-01-03-26 - ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril prochain pour considération.

6.1.4 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 DE LA MRC – PROPOSITION

CA-2026-04-095

ATTENDU qu'un rapport d'activités constitue un outil essentiel pour faire état des actions menées, des résultats obtenus et des défis rencontrés au cours de l'exercice 2025 ;

ATTENDU que la transparence et la bonne gouvernance exigent que les membres du Comité administratif soient informés de l'évolution des activités et du fonctionnement de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que la diffusion du rapport d'activités annuel de la MRC est un outil de communication très pertinent pour sensibiliser la population, les partenaires, les municipalités locales du territoire sur son rôle et ses responsabilités ainsi que les services qu'elle offre ;

ATTENDU le projet de rapport d'activités 2025 de la MRC déposé et présenté dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil de la MRC l'adoption du rapport d'activités 2025 de la MRC dans le but, notamment de le diffuser et de sensibiliser la population, les partenaires, les municipalités locales, les entreprises du territoire sur son rôle et ses responsabilités ainsi que les services qu'elle offre;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 15 avril 2026 pour considération.

Adoptée.

6.1.5 DOSSIERS MINIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Monsieur François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, présente aux membres un projet de résolution relatif au positionnement de la MRC concernant l'activité minière. À la suite des discussions tenues dans le cadre de la présente séance, les membres jugent opportun de traiter le sujet à la séance ajournée du Comité administratif et d'inscrire le sujet à la séance du Conseil de la MRC prévue le 15 avril prochain.

Monsieur François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, quitte la présente séance; il est 17h38.

6.2 Développement du milieu



6.2.1 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU (TDSP) – CONSULTATION DES PARTENAIRES PRÉVUE LE 7 MAI 2026 – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CA-2026-04-096

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2026 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2026 (résolutions numéro 2025-11-251, 2025-11-252, 2025-11-253, 2025-11-254, et 2025-11-255);

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-05-167, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 21 mai 2025, octroyant le contrat de services professionnels relatif à l'élaboration de la planification stratégique de la Table de développement social Papineau (TDSP), à l'entreprise Communagir ;

ATTENDU que dans le cadre du processus, trois mobilisations des partenaires sont prévues dans le but de consulter le milieu, et qu'à cet égard, la première a eu lieu le 5 novembre 2025 à l'Auberge et Club de Golf Héritage et la deuxième a eu lieu au Parc des Montagnes Noires le 17 février 2026;

ATTENDU que la troisième mobilisation des partenaires est prévue le 7 mai 2026 et que le principal objectif de cette journée est d'identifier les forces et faiblesses de la gouvernance actuelle;

ATTENDU que la TDSP, mise en place depuis 2012, regroupe des partenaires intersectoriels issus de divers milieux, notamment les municipalités locales, la MRC, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais et les organismes communautaires;

ATTENDU les prévisions budgétaires liées à la tenue de cet événement jointes à la présente résolution en annexe 1;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve les prévisions budgétaires relatives à la mobilisation de la Table de développement social Papineau prévue dans le cadre de la planification stratégique et autorise par le fait même, les dépenses ciblées à l'annexe 1 représentant un montant de 4 000 \$, incluant la moitié de la TVQ;

QUE :

Les dépenses soient autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC aux postes budgétaires nos 02-62008-999 et 02-62009-694, pour un montant total maximal de 4 000 \$;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.2.2 FINANCEMENT DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET AUTORISATION BUDGÉTAIRE

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 6 mai 2026.



6.2.3 ADOPTION DE LA STRATÉGIE JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril 2026.

6.3 Développement économique

6.3.1 STRATÉGIE IDENTITAIRE ET PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE DE LA MRC – DÉPÔT DU BUDGET TOURISME 2026

CA-2026-04-097

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2026 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2026 (résolutions numéro 2025-11-251, 2025-11-252, 2025-11-253, 2025-11-254, et 2025-11-255);

ATTENDU l'adoption du budget touristique 2026-2027, conformément à la résolution numéro 2026-03-060, lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mars 2026;

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique prioritaires de la MRC de Papineau, tel que proposé dans le cadre de référence du Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2);

ATTENDU que l'une des priorités d'intervention proposées au sein dudit cadre de référence est de soutenir le développement des secteurs structurants tel que le tourisme;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent-mille dollars (100 000 \$) a été prévue au budget 2026 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 21 juin 2023, est de soutenir le tourisme sur le territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses du budget promotionnel touristique tel que présenté à l'annexe 1, représentant un budget de 33 515,55 \$, taxes applicables incluses, afin de financer :

- La participation de la MRC au Salon Aventure Plein air de Montréal dans le cadre d'une entente avec Tourisme Outaouais (1 974,88 \$);
- Les campagnes promotionnelles d'Événements Attractions Québec (18 015,55 \$) ;
- La production d'outils promotionnels (carte été 2026, napperons et cartes postales) (15 500 \$) ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC de Papineau aux postes budgétaires 02-62009-690, 55-16105-015 et 01-39007-001, et inscrites au projet « Promotion touristique 2026 », soutenu par le Fonds régions et ruralité – volet 2 (FRR 2), lequel s'échelonne du 18 mars 2026 au 31 mars 2027 conformément à l'annexe 2 de la présente résolution ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.1.1 PROJET « 148 EN FOLIE » ÉDITION 2026 – MANDAT AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CA-2026-04-098

ATTENDU le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'un montant résiduel de trois mille deux cent vingt-trois dollars et quarante-et-une cents (3 223,41 \$) provenant du fonds dédié à la revitalisation de la route 148 (postes budgétaires numéro 02-62008-996; 55-16505-000; 01-39097-001) est disponible ;

ATTENDU que le projet « 148 en Folie » est implanté dans les municipalités situées sur la route 148 depuis de nombreuses années;

ATTENDU que le projet « 148 en Folie » fait partie du plan d'action touristique de la MRC de Papineau, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement touristique à collaborer avec les municipalités locales du territoire dans le cadre de l'organisation et la tenue du projet « 148 en Folie » édition 2026;

QUE :

Les dépenses requises dans le cadre de la réalisation de ce projet soient autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62008-996; 55-16505-000; 01-39097-001, lesquelles représentent une somme de 3 223,41 \$;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.2 ENTENTE ET PAIEMENT DES FRAIS ANNUELS DU PROGRAMME DE MAILLAGE AGRICOLE L'ARTERRE POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril 2026.

6.3.3 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC - DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE



CA-2026-04-099

- ATTENDU la résolution numéro 2025-06-151, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 juin 2025, autorisant la signature de l'entente relative à la gestion du Fonds régions et ruralité (FRR), volets 2 et 3 conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Papineau;
- ATTENDU la résolution numéro 2026-03-061, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mars 2026, adoptant le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de Papineau, incluant les politiques qui y sont associées, dont la Politique de soutien aux entreprises;
- ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises est réparti en cinq fonds : Fonds de développement de l'économie sociale (FDÉS), Fonds amélioration et développement numérique ou technologique (FADN), Fonds expert-conseil (FEC), Fonds horizon durable (FHD) et Fonds tremplin (FT) ;
- ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;
- ATTENDU que les entreprises suivantes ont déposé un projet dans le cadre du Fonds soutien aux entreprises, soit la Ferme La Récolte (FHD) et la Ferme Lavergne (FADN);
- ATTENDU que les informations et modalités relatives aux projets se trouvent dans l'annexe jointe à la présente résolution, et ces derniers sont conformes aux critères de la Politique soutien aux entreprises;
- ATTENDU que les évaluations des projets des entreprises, effectuées par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, ont déterminé que les entreprises sont viables, et que les projets présentés auront des retombées positives pour les entreprises, ainsi que pour la région ;
- ATTENDU que les projets présentés correspondent à la priorité 1 - Renforcer la diversification et la structuration économique du territoire et la priorité 2 - Soutenir le développement des secteurs structurants (agroalimentaire) du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de Papineau et représentent un investissement total de 10 000 \$ en provenance du Fonds soutien aux entreprises;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi de subventions représentant un investissement de 10 000 \$, lequel est attribué en fonction de la répartition présentée à l'annexe 1 de la présente résolution (Ferme La Récolte et Ferme Lavergne);

QUE :

Les subventions accordées soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, et plus spécifiquement, le Fonds soutien aux entreprises en référence au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.



6.3.4 FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE NATION 2026 – OCTROI DE SUBVENTIONS

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril 2026.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR 2025-2027 – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR IMPLANTER LES DERNIÈRES INFRASTRUCTURES RÉCRÉOTOURISTIQUES DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT BOWMAN QUI SONT PLANIFIÉES DANS SON PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION 2026-2030

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril prochain.

6.4.2 PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT BOWMAN – ADHÉSION DE LA MRC DE PAPINEAU À L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU PARC EN FAVEUR DE LA CORPORATION DE GESTION FORÊT BOWMAN – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril prochain.

6.4.3 PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT BOWMAN – AJOUT DE L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF NOMMÉ LA « CORPORATION DE GESTION DE LA FORÊT BOWMAN » À LA POLICE D'ASSURANCE DE LA MRC DE PAPINEAU, CECI À TITRE D'ASSURÉ ADDITIONNEL

CA-2026-04-100

ATTENDU que la Corporation de gestion forêt Bowman (OBNL) a été créée en décembre 2020, afin d'exploiter, au nom de la MRC de Papineau, le Parc régional de la forêt Bowman;

ATTENDU qu'à cet égard, la MRC et ladite corporation devront adhérer à une entente relative à la gestion du Parc régional de la forêt Bowman pour établir, notamment le rôle de chacun dans le cadre de l'exploitation et le développement dudit parc;

ATTENDU qu'après vérifications auprès de l'assureur de la MRC, il serait opportun d'ajouter la Corporation de gestion forêt Bowman à titre d'assuré additionnel à la police d'assurance de la MRC, le tout représentant une dépense supplémentaire de 650 \$ (500 \$ pour la responsabilité civile et 150 \$ pour erreurs et omissions, ceci en date du 16 février 2026);

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent l'ajout de l'OBNL nommé la « Corporation de gestion forêt Bowman » à la police d'assurance de la MRC à titre d'assuré additionnel pour la responsabilité civile et pour les erreurs et les omissions, le tout représentant un montant de 650 \$ pour l'année 2026;



QUE :

La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, et plus spécifiquement, à partir du Fonds de mise en valeur des terres publiques intra-municipales (TPI) au poste budgétaire numéro 02 62600 680;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.4.4 DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI) DE LA MRC DE PAPINEAU LOCALISÉE À MULGRAVE-ET-DERRY - PARTIE DU LOT 1A DU RANG 6 DU CANTON DE DERRY

CA-2026-04-101

ATTENDU la demande d'achat d'une parcelle des terres publiques intra-municipales (TPI), formulée par courriel et reçue le 26 avril 2024, laquelle vise à obtenir un espace de terrain suffisant pour y construire un garage, car le demandeur ne possède pas l'espace suffisant sur son propre terrain (lot 1A du rang 6 du Canton de Derry);

ATTENDU que la MRC de Papineau a adhéré à une entente proposée par le ministère des Ressources naturelles et de la Forêt (MRNF) visant la délégation de gestion foncière et forestière des TPI en février 2013, laquelle lui confère certains pouvoirs sur certains terrains publics, dont celui de vendre des terrains sous réserve de l'approbation du ministre;

ATTENDU qu'une terre du domaine de l'État doit être vendue à la valeur marchande établie par le MRNF selon les méthodes généralement reconnues en évaluation foncière;

ATTENDU qu'en matière de gestion foncière, le MRNF refuse d'accorder un privilège à une personne qui occupe ou utilise illégalement une terre du domaine de l'État, et ce, indépendamment de la nature ou de la valeur de la construction empiétant sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU que le MRNF pourrait néanmoins autoriser la MRC à vendre la parcelle de terrain dans la mesure où la demande rencontre l'un des cas mentionnés à ses *Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins personnelles*, et que l'installation a été aménagée conformément à la réglementation en vigueur, notamment par l'obtention d'un permis de construction délivré par l'instance municipale compétente;

ATTENDU que le demandeur empiète sans autorisation sur cette parcelle de terrain depuis 2020, et qu'il y a aménagé un espace de stationnement gravelé (environ 205 m²);

ATTENDU l'analyse des images Google Earth, laquelle permet à l'ingénieur forestier de la MRC de Papineau d'affirmer que les arbres ont été abattus durant l'année de 2020, et que le demandeur reconnaît avoir abattu sans permis une vingtaine d'arbres dont les diamètres mesurés à 1,3 m depuis le sol sont estimés varier de 15 cm à 30 cm;

ATTENDU que les recours pénaux liés aux activités illicites sur les terres publiques intra-municipales relèvent de la compétence exclusive du MRNF, que ce cas d'empiètement a été rapporté à son enquêteur le 13 juin 2024, mais



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

que la MRC a cependant le pouvoir d'imposer une amende qui correspond à la valeur marchande moyenne des arbres récoltés illégalement (\$/m³);

ATTENDU qu'en référence à un courriel daté du 18 août 2025, la direction régionale du MRNF (Forêts) a autorisé la MRC de Papineau à poursuivre l'analyse de cette demande d'achat d'une terre publique étant donné que le dossier d'enquête n'a pas progressé depuis la dénonciation;

ATTENDU que le Comité forêt peut formuler au Conseil de la MRC diverses recommandations au sujet de cette demande d'achat soit de procéder à la vente, soit de louer la parcelle de terrain, ou bien d'intervenir auprès du demandeur afin que l'empiètement cesse;

ATTENDU que l'analyse de cette demande d'achat par l'ingénieur forestier, lequel confirme que cette demande d'achat répond à certains des critères des *Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins personnelles* du MRNF, notamment ceux qui concernent une demande d'achat d'un terrain adjacent à une propriété, et qui ne peut être autrement mis en valeur;

ATTENDU la proposition de la parcelle de terrain à vendre élaborée par l'ingénieur forestier, telle qu'illustrée sur la carte jointe à la présente résolution à titre de partie intégrante, laquelle correspond à la superficie minimale requise pour y implanter l'ouvrage demandé, et dont les contours ont été définis afin de ne pas enclaver la propriété privée adjacente;

ATTENDU que les revenus de cette vente seront versés au Fonds de mise en valeur des TPI, lequel fonds est destiné à soutenir financièrement des activités de mise en valeur des terres et des ressources du milieu forestier de la MRC de Papineau;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité forêt, formulée lors de sa séance tenue le 17 février 2026, conditionnellement à ce que :

- Le prix de vente de cette parcelle de terrain soit établi par un évaluateur agréé choisi par la MRC de Papineau, et que ces frais professionnels soient facturés à l'acheteur;
- Le terrain soit arpenté, et que les frais d'arpentage soient à la charge de l'acheteur;
- La valeur marchande des bois abattus sans permis soit facturée à l'acheteur, et que celle-ci soit établie par l'ingénieur forestier de la MRC;
- La MRC de Papineau facture l'acheteur pour les frais administratifs qui sont prévus au Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC de demander au MRNF d'autoriser la vente d'une parcelle d'une terre publique intramunicipale (TPI), localisée à Mulgrave-et-Derry (une partie du lot 1a du rang 6 du canton de Derry), au demandeur en respect des conditions suivantes :

- Que le prix de vente de cette parcelle de terrain soit établi par un évaluateur agréé choisi par la MRC de Papineau, et que ces frais professionnels soient facturés à l'acheteur;
- Que le terrain soit arpenté, et que les frais d'arpentage soient à la charge de l'acheteur;



- Que la valeur marchande des bois abattus sans permis soit facturée à l'acheteur, et que celle-ci soit établie par l'ingénieur forestier de la MRC;
- Que la MRC de Papineau facture l'acheteur pour les frais administratifs qui sont prévus au Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 15 avril prochain pour considération.

Adoptée à la majorité.

Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, enregistre sa dissidence.

6.4.5 PROJET KIDJIMANINAN – UTILISATION DES FONDS RÉSIDUELS

CA-2026-04-102

ATTENDU la résolution numéro 2025-06-169, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 juin 2025, autorisant la MRC à financer le projet *Caractérisation des milieux humides de Papineauville et Plaisance* à partir de la subvention reçue pour le projet Kidjimaninan;

ATTENDU que le projet a été complété avec succès et qu'une somme résiduelle, représentant un montant de 7 500\$, associée au projet et réservée au consultant Caltha, est disponible dans le cadre de ce Fonds;

ATTENDU que le Service de l'aménagement du territoire recommande d'utiliser cette somme pour financer :

- La diffusion des résultats de délimitation des milieux humides auprès des municipalités par le consultant;
- Le développement d'une démarche d'élaboration d'un Règlement de contrôle intérimaire pour conserver les milieux humides en terres privées sur le territoire de la MRC de Papineau, prévu au plan d'action du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'utiliser la somme résiduelle affectée au projet *Caractérisation des milieux humides de Papineauville et Plaisance* et réservée au consultant Caltha pour :

- La diffusion des résultats de délimitation des milieux humides auprès des municipalités par le consultant;
- Le développement d'une démarche d'élaboration d'un Règlement de contrôle intérimaire pour conserver les milieux humides en terres privées sur le territoire de la MRC de Papineau, prévu au plan d'action du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC de financer la dépense à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 45400 500;

ET QUE :



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 15 avril prochain pour considération.

Adoptée.

6.4.6 MISE EN PLACE D'UNE ENTENTE SECTORIELLE RÉGIONALE EN OUTAOUAIS VISANT L'ÉVALUATION DE LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES BESOINS ACTUELS ET FUTURS

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril prochain.

6.4.7 DEMANDE DE PAIEMENT DE CARDO URBANISME – RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION

CA-2026-04-103

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Papineau a octroyé, en vertu de la résolution numéro 2025-06-145 adoptée le 18 juin 2025, un contrat de services professionnels pour la mise à jour du portrait du territoire dans le cadre de la révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD), conformément aux articles 934 du *Code municipal du Québec*, à la firme Cardo Urbanisme, le tout en conformité avec le règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle de la MRC, lequel représente une somme de 67 454,47 \$, incluant les taxes;

ATTENDU qu'un dernier paiement de 40 % devra être effectué après l'approbation du texte du SAD par le Conseil de la MRC;

ATTENDU que la firme Cardo Urbanisme a récemment déposé une première version du texte du SAD, lequel comprend le portrait du territoire, le concept d'organisation spatiale et l'énoncé de vision stratégique du développement du territoire de la MRC;

ATTENTU que cette version du texte du SAD a été transmise aux municipalités de la MRC afin d'obtenir leurs commentaires d'ici le 17 avril prochain;

ATTENDU que la firme Cardo Urbanisme souhaite que la moitié du dernier paiement de 40 % prévu au contrat de services conclu entre les deux parties concernées, soit 20 %, lui soit versée étant donné les efforts consentis à la réalisation de la première version du texte du SAD;

ATTENDU que l'autre moitié du dernier paiement de 40 %, soit 20 %, pourra être versée après l'approbation du texte du SAD par le Conseil de la MRC, comme prévu au contrat de services conclu entre les deux parties concernées;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte de verser la moitié du dernier paiement de 40 % prévu au contrat de services conclu entre les deux parties concernées, soit 20 %, correspondant à une somme de 13 490,90 \$, incluant la moitié de la taxe de vente du Québec (TVQ), à la firme Cardo Urbanisme;

QUE :

L'autre moitié du dernier paiement de 40 % prévu au contrat de services conclu entre les deux parties concernées, soit 20 %, correspondant à une somme de



13 490,90 \$, incluant la moitié de la taxe de vente du Québec (TVQ), sera versée à la firme Cardo Urbanisme après l'approbation du texte du SAD par le Conseil de la MRC;

QUE :

Le Comité administratif autorise madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale à signer les documents relatifs à la présente décision et la mandate pour en assurer les suivis;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à titre d'information à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 15 avril prochain.

Adoptée.

6.4.8 NOMINATION DE LA COORDONNATRICE EN ENVIRONNEMENT À TITRE DE REPRÉSENTANTE SUBSTITUT À SIÉGER AU SEIN DE LA TABLE DE CONCERTATION DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS (TCO)

CA-2026-04-104

ATTENDU la résolution numéro 2026-02-049, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 février 2026, relative à la nomination des représentants de la MRC au sein de différentes instances de la région pour 2026;

ATTENDU la correspondance acheminée au directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, relative à une invitation à désigner un substitut au sein du Service de l'Aménagement du territoire pour siéger à la Table de concertation de la rivière des Outaouais (TCO) comme représentante de la MRC;

ATTENDU la volonté de la MRC de Papineau de mettre en œuvre son Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU que l'objectif du PRMHH consiste à accompagner les organismes du territoire dans leurs actions liées à la conservation des milieux humides et hydriques (MHH);

ATTENDU que la nomination d'un substitut au sein de la TCO sera complémentaire à l'implication du représentant déjà nommé et facilitera la poursuite du travail d'arrimage entre le Schéma d'aménagement et de développement (en révision) et le plan de gestion de la TCO, tel que prévu à l'attente 2.3.2 de l'OGAT 2;

ATTENDU la recommandation de monsieur Arnaud Holleville quant à la désignation de la coordonnatrice en environnement, madame Geneviève Gallerand comme substitut au poste de représentante de la MRC ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC la nomination de madame Geneviève Gallerand, coordonnatrice en environnement, à titre de représentante substitut de la MRC de Papineau au sein de la Table de concertation de la rivière des Outaouais (TCO);

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 15 avril prochain pour considération.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Adoptée.

6.4.9 NOMINATION DE LA COORDONNATRICE EN ENVIRONNEMENT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DE COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ)

CA-2026-04-105

ATTENDU la résolution numéro 2026-02-049, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 février 2026, relative à la nomination des représentants de la MRC au sein de différentes instances de la région pour 2026;

ATTENDU la correspondance acheminée au directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, relative à une invitation à siéger au Conseil d'administration de l'Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec (AGRCQ) comme représentant pour la région de l'Outaouais;

ATTENDU que la nomination d'un représentant au sein du Conseil d'administration de l'AGRCQ bonifiera l'intelligence territoriale de la MRC en permettant d'orienter les décisions et les actions en matière de gestion des cours d'eau;

ATTENDU la recommandation de monsieur Arnaud Holleville quant à la désignation de la coordonnatrice en environnement, madame Geneviève Gallerand à titre d'administratrice représentante de la MRC de Papineau et de l'ensemble des MRC de l'Outaouais et de la ville de Gatineau au sein du conseil d'administration de l'AGRCQ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC la nomination de madame Geneviève Gallerand, coordonnatrice en environnement, à titre d'administratrice représentante de la MRC de Papineau et de l'ensemble des MRC de l'Outaouais et de la Ville de Gatineau au sein du conseil d'administration de l'Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec (AGRCQ);

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 15 avril prochain pour considération.

Adoptée.

6.4.10 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES POUR SOUTIEN À LA COORDINATION DU PROJET DE RÉALISATION D'UN PLAN D'ADAPTATION AUX INONDATIONS DANS LA MRC DE PAPINEAU

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril 2026.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 DEMANDE RELATIVE À LA FOURNITURE DE MATÉRIELS ET D'INFRASTRUCTURE DANS LE CADRE DES EXAMENS DE



QUALIFICATION - SERVICE DE LA FORMATION DES POMPIERS – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril prochain.

6.5.2 SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES PRÉVUE DU 4 AU 10 OCTOBRE 2026 – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril prochain.

6.5.3 DÉPLOIEMENT DES SERVICES DE DÉSINCARCÉRATION – PROTOCOLE D’AFFECTATION DES SERVICES LORS D’APPELS D’URGENCE 911 – RÉVISION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril prochain.

6.6 Transport

6.6.1 POLITIQUE DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) – DÉPÔT DU RAPPORT RÉVISÉ PAR LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU – ADAPTATION AUX EXIGENCES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)

CA-2026-04-106

ATTENDU le règlement numéro 107-2009 concernant la déclaration de compétence de la MRC à l’égard du service de transport collectif de personnes incluant le transport adapté, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010;

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-02-065, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 5 février 2025, autorisant, notamment, la signature de l’entente de services à conclure avec la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau Inc. (CTACP) pour la dispensation des services au cours de l’année 2025;

ATTENDU que la MRC de Papineau a conclu l’entente de services pour l’année 2025 avec la CTACP pour exploiter un service de transport collectif et un service de transport adapté en contrepartie d’une contribution financière de la MRC de Papineau;

ATTENDU les nouvelles modalités d’application du Programme de subvention au transport adapté 2025 (PSTA) et du Programme d’aide au développement du transport collectif du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU que la MRC de Papineau a adopté la grille tarifaire pour le transport adapté en référence aux années 2025, 2026 et 2027, conformément aux résolutions numéro 2025-02-036 et 2025-02-037;

ATTENDU la résolution numéro 2025-05-133, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 mai 2025, relative au dépôt de la documentation déposée concernant la reddition de comptes 2024 de la CTACP liée au Programme de subvention au transport adapté (PSTA) et au Programme d’aide au développement du transport collectif;



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

- ATTENDU que la MRC de Papineau a indiqué ses intentions quant au réinvestissement des surplus dans le cadre du Plan de transport et de développement des services 2025-2027;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a contribué financièrement à la hauteur de 181 000 \$ pour le transport adapté en référence à l'année 2025;
- ATTENDU que la MRC de Papineau prévoit contribuer financièrement à hauteur de 80 225 \$ pour le transport adapté en 2026 conditionnellement aux crédits budgétaires disponibles;
- ATTENDU que la MRC de Papineau prévoit contribuer financièrement à hauteur de 83 275 \$ pour le transport adapté en 2027 conditionnellement aux crédits budgétaires disponibles et l'approbation du Conseil de la MRC;
- ATTENDU que le service de transport adapté a réalisé 8 347 déplacements en 2025 et prévoit en effectuer 8 600 en 2026 et 8 650 en 2027;
- ATTENDU que le Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 – Volet 1 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif, en complément des confirmations transmises au MTQ pour l'année 2025, confirment la participation financière de la MRC de Papineau au Programme de subvention au transport adapté (PSTA) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

QUE :

Les membres du Comité administratif, en complément des confirmations transmises au MTMD pour l'année 2025, approuvent le plan de transport de développement des services et de stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au ministère 2025, tel que proposé par la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau inc. et révisé dans le cadre de la présente séance, le tout conformément aux exigences du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

QUE :

Les membres du Comité administratif confirment que le nombre de déplacements pour l'année 2025, dans le cadre du service du transport adapté de la CTACP est de 8 347 déplacements;

QUE :

Les membres du Comité administratif confirment que le nombre de déplacements prévus pour l'année 2026, dans le cadre du service du transport adapté de la CTACP est de 8 600 déplacements;

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, notamment en acheminant le plan de transport, de développement des services et de stratégie de réinvestissement au MTMD.

Adoptée.



7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR 2026 – DÉPÔT D'UN PROJET - MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril prochain.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS D'AVRIL À DÉCEMBRE 2026

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres du mois d'avril à décembre 2026.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC PRÉVUE LE 15 AVRIL 2026

Les membres du Comité administratif conviennent du déroulement ci-dessous avant la séance du Conseil de la MRC :

13h00 à 15h00 Séance plénière ;

15h00 à 17h00 Positionnement de la MRC – Activités minières.

10. SUJETS DIVERS

10.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT – GESTION DES PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril prochain.

10.2 APPELLATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'OUTAOUAIS (CPO) ET DU MOT « OUTAOUAIS » - PROMOTION RÉGIONALE

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril prochain.

10.3 SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril prochain.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

10.4 TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS 2026 – PLANIFICATION ET ÉCHÉANCIER

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril prochain.

10.5 ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE DES ANCIENS ÉLUS PRÉVUE LE 1^{ER} MAI 2026

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 avril prochain.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2026-04-107

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 15 avril 2026 à 9h.

Adoptée.

Paul-André David
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Paul-André David, Préfet